



CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS



Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 14 décembre 2020

L'assemblée est convoquée le lundi 14 décembre 2020 à la salle polyvalente à 20 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Assermentation de la secrétaire remplaçante;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2020 ;
3. Communications du bureau et de la Municipalité;
4. Préavis n° 11/20- Vente du bâtiment dit Arsenal sur la parcelle 655 et le principe de la répartition du produit de la vente;
5. Préavis n° 12/ 20 - Réfection de la route cantonale à traversée communale au lieu-dit le Châtelard;
6. Préavis n° 13/20-Remplacement et modification de l'éclairage public pour une alimentation complète avec le système LED et mise sous compteurs;
7. Préavis n° 14/20 - Budget 2021;
8. Préavis n° 15/20 - Modification du règlement communal fixant les émoluments administratifs en matière de Police des constructions et d'aménagement du territoire;
9. Nomination d'un membre des affaires sociales et la petite enfance;
10. Nomination d'un membre de recours en matière d'impôts et de taxes communales;
11. Nomination d'un membre de la sécurité routière;
12. Propositions individuelles;
13. Divers.

L'assemblée est présidée par François Martignier. Les scrutateurs sont Frédérique Zesiger-Schärer et Rémy Damond. Le secrétaire est Karim Donnet.

L'appel fait constater la présence de 31 conseillers. La majorité absolue est de 16.

A la demande du président, une interpellation est rajoutée à l'ordre du jour au point 11 et les suivants sont décalés.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Assermentation de la secrétaire remplaçante;

Sabrina Broggi prête serment devant le conseil. Elle remplacera le secrétaire en cas d'absence de celui-ci.



2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2020 ;

En page 2, Stéphane Meier signale qu'il est président de la commission d'urbanisme et non rapporteur de la commission ad Hoc comme indiqué dans le PV.

En dernière page, Didier Lohri précise que les CHF 14'000.- mentionnés seront en faveur de la commune et non une dépense à sa charge.

Après ces deux précisions, le PV modifié est accepté par 27 oui et 3 abstentions.

3. Communications du bureau et de la Municipalité;

Le président donne lecture de la lettre de démission de Nicole Glaser. Il informe le conseil que dorénavant toutes les communications lues en séance seront annexées au PV.

En raison de l'ordre du jour chargé, les rapports annuels des commissions seront lues lors de la prochaine assemblée.

Alexander Pacozzi annonce qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections. A l'exception de Didier Lohri qui a annoncé son retrait de la vie politique locale lors du dernier conseil, les autres membres de la municipalité se représenteront aux élections.

Vous trouverez en annexe les communications de la municipalité.

4. Préavis n° 11/20- Vente du bâtiment dit Arsenal sur la parcelle 655 et le principe de la répartition du produit de la vente.

Les rapporteurs des commissions chargées d'étudier ce préavis sont :

Reto Gotsch pour la commission des finances, Stéphane Meier pour la commission d'urbanisme et Jürg Kohler pour la commission de la sécurité routière.

Didier Lohri soumet un amendement au préavis, à savoir :

- Accepter la vente de la parcelle 655 avec le bâtiment de l'arsenal pour la somme de 410'000.00 (2^{ème} offre) au lieu de 280'000.00 (1^{ère} offre).
- Accepter de rembourser l'emprunt de la facture sociale, de la rubrique 9221.32, de 255'000.00 au lieu de créer un fond de réserve affecté à la rénovation de l'éclairage public pour 125'000.00

Carine Gex demande ce qu'il en est de la troisième offre reçue par la municipalité. Didier Lohri lui répond que cette offre a fait suite à des discussions qui n'ont pas abouti. La personne intéressée ne dévoile rien de son projet devrait fournir des documents complémentaires pour obtenir un crédit bancaire, et devrait d'abord régler ses problèmes personnels avant de faire une offre crédible sur la durée. Aucun montant n'a été avancé.

Un appel d'offre supplémentaire ne servirait à rien, celle de 410'000.00 présentant tous les avantages pour la commune aux regards des remarques des commissions de gestion et finances.

Olivier Ramel serait intéressé par ce bien. Il trouve l'état général du bâtiment correct mis à part le problème de l'amiante. Le syndic lui répond que le PGA ne permet pas d'installer une



entreprise d'électricité sur cette parcelle, réservée à l'agriculture ou la sylviculture.

Corinne Ruchat pose deux questions : y aura-t-il démolition et reconstruction ? Et vu l'avancement de cette affaire, pourrait-on mentionner le nom de l'acquéreur dans le préavis ?

Didier Lohri mentionne qu'il n'y aura pas de démolition et reconstruction, et que l'acquéreur est David Prélaz de Givrins. La troisième offre non retenue provenait d'Etienne Mercet.

Alexander Pacozzi précise que l'acquéreur est un véritable passionné de tracteurs anciens et qu'il cherche un local pour stocker sa collection.

Olivier Ramel demande si c'est compatible avec la zone d'utilité publique. Il n'y a pas eu de changement d'affectation, il est juste prévu de créer un bureau.

Nicolas Sudan voudrait savoir si le locataire actuel pourra conserver sa location. Le syndic lui répond oui ; Dominique Maillard restera dans ce bâtiment jusqu'à sa retraite. Il a un bail de 10 ans qui sera repris.

Nathalie Guignard Pidoux, de la commission des finances, demande une suspension de séance pour consulter les autres membres de cette commission.

A Guillaume Hayoz qui s'inquiète de savoir comment sera matérialisé dans la convention que seule une activité non professionnelle ni agricole aura lieu dans ce bâtiment, Didier Lohri répond que ceci figurera dans l'acte de vente. Le notaire va trouver une formulation qui exclura tout stationnement de gros véhicules.

Nathalie Guignard Pidoux demande que les interventions de la commission des finances figurent au PV.

Elle demande qui prendra en charge le désamiantage en cas de vente et pour quel montant. Le syndic répond qu'un montant de 10'000 CHF avait été négocié par l'acheteur potentiel mais que la situation a été revue par la commune. Aucun frais n'est à la charge de la commune pour l'amiante en cas de vente.

Nathalie Guignard Pidoux demande s'il est possible de rajouter le nom de M. Prélaz dans le préavis. La municipalité n'y est pas opposée, dit le syndic.

Elle demande encore pourquoi vouloir rembourser une partie de la facture sociale et pas une autre dette. Didier Lohri présente un échéancier des emprunts et précise que l'ATF (avance à terme fixe) de la facture sociale est la plus adaptée à un remboursement partiel.

La commission des finances, par la voix de Nathalie Guignard Pidoux, demande d'accepter les amendements.

C'est au tour de Stéphane Meier de donner l'avis de la commission d'urbanisme. Celle-ci est d'accord avec le préavis amendé et les propositions d'affectation du produit de la vente. M. Meier demande une garantie solide quant à l'utilisation de ce bien par l'acquéreur et propose d'utiliser le produit de la vente en priorité pour l'éclairage et le solde pour la réduction de la dette sociale.



Denis Currat, au nom de la commission des finances, rejette la proposition de Stéphane Meier.

François Martignier passe au vote des sous-amendements proposés par la municipalité, à savoir la création d'un fond de rénovation de l'éclairage public de 125'000.00 et le remboursement partiel de la facture sociale de 130'000.00

Ces sous-amendements sont refusés par 22 non contre 5 oui et 3 abstentions.

On passe ensuite au vote sur les amendements proposés par la municipalité. Vente à David Prélaz pour une somme de 410'000.00, attribution de 155'000.00 pour la réfection de la route au lieu-dit Le Châtelard, et 255'000.00 pour la réduction de la facture sociale.

Cet amendement est accepté par 25 oui et 5 abstentions.

Dernière étape, le vote sur le préavis amendé. Il est accepté par 23 oui, 2 non et 5 abstentions.

Préavis n° 12/ 20 - Réfection de la route cantonale à traversée communale au lieu-dit le Châtelard;

Denis Currat donne lecture des conclusions du rapport de la commission des finances, et Guillaume Hayoz de celles de la commission de la sécurité routière.

Corinne Ruchat demande une modification de la dernière phrase du préavis, mais Didier Lohri lui explique que la commune n'est pas le maître d'œuvre mais devra simplement régler la facture du canton, d'où le terme d'affectation et non de travaux. Elle veut aussi savoir ce que se passera en cas de dépassement des 155'00.00. Le syndic lui répond que la somme qui figure dans l'accord est de 155'000.00 sans possibilité de supplément, quel que soit le prix final des travaux.

A Denis Currat qui propose de voter le premier et le dernier amendement, Didier Lohri souligne que ces amendements sont inutiles.

Bernard Treboux demande que l'amortissement figure dans les conclusions du préavis et pas uniquement dans le texte explicatif.

Les amendements 1 et 4 sont ensuite approuvés par 29 oui et 1 abstention.

Le préavis quant à lui est approuvé par 30 oui, soit l'unanimité des conseillers présents.

Préavis n° 13/20-Remplacement et modification de l'éclairage public pour une alimentation complète avec le système LED et mise sous compteurs;

Trois commissions se sont penchées sur ce préavis et leurs conclusions ont été lues lors de l'assemblée, par Anne Genevay-Bolay pour la commission des finances, par Guillaume Hayoz pour celle de la sécurité routière et par Stéphane Meier pour la commission d'urbanisme.

Frédérique Zesiger-Schärer demande, au cas où le préavis serait refusé ce soir, si la commune à l'instar d'autres, va décider de baisser l'éclairage pendant la nuit.

Le syndic lui répond que le programme de télécommande de la Romande Energie ne permet pas



de dissocier l'éclairage public dans le village de celui des passages à piétons qui lui est obligatoire. En l'état actuel, ceci n'est pas réalisable. Si le préavis, qui propose la mise sous compteurs, est accepté, cela deviendra possible.

Frédérique Zesiger-Schärer demande également quelle couleur serait retenue en cas de remplacement, blanc froid ou chaud ?

C'est Maria Krasnova, responsable du dicastère de l'électricité qui lui répond : des LED chaudes.

Didier Lohri voit ici un lien direct entre les économies d'énergie et la société Romande Energie, ce qui permettrait d'affecter logiquement le produit de la vente d'actions pour financer ce projet.

Guillaume Hayoz souligne que l'amortissement serait à hauteur de 4'000.00 par an pour une économie de 5'000.00. Une bonne affaire pour la commune.

Maria Krasnova rajoute que la commune fera aussi des économies sur l'entretien de son éclairage.

Nathalie Guignard Pidoux demande une suspension de séance.

Denis Currat maintient son avis : les actions de la Romande Energie rapportent un dividende qu'il ne faut pas négliger. Didier Lohri lui répond que ces actions non cotées sont à zéro au bilan et que l'économie se fera sur l'entretien.

Olivier Ramel propose d'emprunter cette somme sur le marché aux conditions actuelles favorables, ce qui coûterait moins cher en intérêts que les dividendes perçus. Le syndic lui répond qu'il sera difficile de conclure un prêt vu le plafond d'endettement de la commune qui n'a rien à voir avec cette vision déformée de sa soi-disant situation financière catastrophique.

Maria Krasnova précise encore que le parc de luminaires de la commune est obsolète à 70% et va coûter de plus en plus cher à maintenir. La mise sous compteurs permettrait de ne payer que le courant effectivement utilisé et non plus un forfait.

On vote ensuite sur le premier amendement proposé par la municipalité, à savoir :

- *D'accepter la vente d'actions de la Romande Energie à hauteur de la somme de CHF 125'000. et d'affecter le produit au financement du remplacement et modification de l'éclairage public pour une alimentation complète avec le système LED et mise sous compteur.*

Cet amendement est refusé par 14 non contre 13 oui et 3 abstentions.

Nathalie Guignard Pidoux souligne que les conclusions du préavis ne mentionnent pas de mode de financement et que celui-ci ne peut être soumis au vote.

La municipalité demande une petite interruption de séance et propose un nouvel amendement. On parle toujours de la vente d'actions de la Romande Energie pour financer l'objet du préavis, mais avec un découpage sur trois ans des ventes. En voici le texte :

- *D'accepter la vente d'actions de la Romande Energie en 3 tranches annuelles de CHF 41'000, 42'000 et 42'000 pour une somme de CHF 125'000. - et d'affecter le produit au financement du remplacement et modification de l'éclairage public pour une alimentation complète avec le système LED et mise sous compteur.*



Bernard Treboux laisse éclater sa colère. « On se fout de la gueule du monde », dit-il. « On parle encore une fois de la vente d'actions que le conseil vient de refuser ! ». Didier Lohri rappelle que c'est la commission des finances qui a proposé de vendre les actions Romande Energie pour un objet ne présentant aucun lien cohérent avec l'énergie électrique. Le ton monte et le président doit calmer les belligérants.

Didier Lohri regrette que ce sujet n'ait jamais été abordé lors des 6 séances de la commission des finances, qui connaissait la teneur du premier amendement. Ceci ne figure pas dans le rapport de la commission et aucune question n'a été posée quant au financement par ladite commission.

Ce deuxième amendement, mis au vote est refusé par 17 non contre 11 oui et 2 abstentions. Finalement, le préavis est refusé par 17 non contre 7 oui et 6 abstentions.

1. Préavis n° 14/20 - Budget 2021;

Denis Currat, pour la commission des finances, propose de retirer l'amendement N° 3 suite aux explications de la municipalité concernant le décalage de 2 ans dans le calcul de l'impôt des personnes physiques (taxation 2021 sur la base des revenus de 2019).

On parle ensuite du RAB (Réseau d'accueil de Bassins) et Bernard Treboux pose trois questions :

- Le RAB est-il reconnu des autorités de l'association par le canton ?
- Qu'en est-il de la location des salles de classe, des frais généraux, eau, électricité, chauffage ?
- Pourquoi la location de la nouvelle cuisine est-elle versée au RAB et non pas à la commune ?

Manuela Forster Bell, interpellée, refuse de répondre à ces questions et renvoie Bernard Treboux au comité directeur du RAB.

Lorenzo Merlanti apporte des informations. Le RAB est reconnu et la municipalité a reçu confirmation des montants d'aide que le RAB va recevoir. Une enquête a fait constater que 80% des parents sont satisfaits du fonctionnement de ce réseau.

Le syndic précise que le RAB n'est pas du ressort de la commune, la vérification des comptes ayant été confiée à une fiduciaire affiliée à l'OIGE.

Retour au budget, où Corinne Ruchat demande à quoi correspondent les 55'000.00 pour l'amortissement de la piscine. Didier Lohri répond que la piscine doit être ramenée dans les comptes de la commune et qu'ils sont calculés sur une période de 50 ans. Dans le DDP (Droit distinct et permanent, anciennement Droit de superficie), il est précisé que si la société est en faillite, c'est le montant de l'emprunt qui sera repris, ici environ 2'100'000.00

Une question de Olivier Ramel qui s'étonne des salaires et demande à quoi ils correspondent. Le syndic répond que deux personnes travaillent à temps partiel à la piscine.

On passe ensuite à la votation sur les amendements proposés par la commission des finances. Voici les résultats :



	OUI	NON	ABSTENTIONS
1 ^{er}	14	13	3
2 ^{ème}	13	12	5
3 ^{ème}	RETIRÉ		
4 ^{ème}	0	12	18
5 ^{ème}	8	18	4
6 ^{ème}	RETIRÉ		

Entre le 4^{ème} vote et le 5^{ème}, vu l'heure tardive (23H 55), le président propose de prolonger la séance afin de terminer le vote concernant le budget et de renvoyer les points suivants de l'ordre du jour à la prochaine réunion en mars 2021, malgré les réclamations de ceux qui voulaient que soit traitée immédiatement leur interpellation.

Cette proposition est approuvée par 17 oui contre 5 non et 2 abstentions.

On vote pour terminer le budget 2021 amendé qui est approuvé par 19 oui contre 7 non et 2 abstentions.

La séance est levée à 00 h 20 le 15 décembre avec les vœux du président et les remerciements de la municipalité.

François Martignier

Président du Conseil Communal



Karim Donnet

Secrétaire du Conseil communal

Annexe : - communications de la municipalité
- lettre de démission de Nicole Glaser